

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 décembre 2016

Présents : Nicolas FEDOU - Marc ASTRIC - Gilles VIEULLES - Régis ARTIS - Georges AT - Jacqueline CALASTRENG - Vincent MAHOUT - Rose-Marie MELENDO - Joël OULIE - Anne-Marie ROBERT - Fabienne TAPPARO.

Absents excusés (avec procuration) : Magali FLAGEL (procuration à Nicolas FEDOU) - Claudie TOMASEK (procuration à Marc ASTRIC) - Valérie GRATIAS (procuration à Gilles VIEULLES).

Absents excusés (sans procuration) : Magaly JOING

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Marc ASTRIC.

*** **

La séance a été ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

1/ DELIBERATION N°1 : Fusion des intercommunalités : Election des nouveaux conseillers communautaires

Dans l'attente de l'arrêté préfectoral décidant la fusion des intercommunalités Cap Lauragais, Cœur Lauragais et Colausud (non parvenu en mairie à ce jour), l'élection des nouveaux conseillers communautaires a été ajournée.

2/ DELIBERATION N°2 : SDEHG : Rénovation de l'éclairage public, entrée du village sur RD 813, côté Villefranche

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 4 novembre 2016 concernant la rénovation de l'éclairage à l'entrée du village côté Villefranche sur la RD 813, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Dépose des 8 appareils existants vétustes et des crosses.
- Fourniture et pose de 8 appareils LED de 102 watts équipés d'un circuit de réduction de puissance de 50 % entre 23h00 et 5h00 calculé après un 1er cycle d'allumage.
- Les technologies les plus avancées en matière de performance énergétiques seront mise en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 71%

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	1 672 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	6 177 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune	2 768 €
Total du projet	10 617 €

Votants : 14 (dont 3 procurations) ; Pour : 14; abstention : 0; contre : 0.

3/ DELIBERATION N°3 : Associations : Subventions 2016

Délibération ajournée dans l'attente d'un complément d'information demandé aux associations bénéficiaires.

Fin de la séance à 19h00